



CC Ouche et Montagne (Siren : 200039055)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Sainte-Marie-sur-Ouche
Arrondissement	Dijon
Département	Côte-d'Or
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Patrick SEGUIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	5 Place de la Poste
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE
Téléphone	
Fax	
Courriel	cc.somberonnais@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	11 319
-----------------------------	--------

Densité moyenne 35,43

Périmètre

Nombre total de communes membres : 32

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
21	Agey (212100028)	257
21	Ancey (212100135)	456
21	Arcey (212100184)	54
21	Aubigny-lès-Sombernon (212100333)	166
21	Barbirey-sur-Ouche (212100457)	229
21	Baulme-la-Roche (212100515)	93
21	Blaisy-Bas (212100804)	667
21	Blaisy-Haut (212100812)	128
21	Bussy-la-Pesle (212101216)	77
21	Drée (212102347)	64
21	Échannay (212102388)	140
21	Fleurey-sur-Ouche (212102735)	1 483
21	Gergueil (212102933)	125
21	Gissey-sur-Ouche (212103006)	364
21	Grenant-lès-Sombernon (212103063)	218
21	Grosbois-en-Montagne (212103105)	114
21	Lantenay (212103394)	524
21	Mâlain (212103733)	794
21	Mesmont (212104061)	255
21	Montoillot (212104392)	93
21	Pasques (212104780)	290
21	Prâlon (212105043)	94
21	Remilly-en-Montagne (212105209)	153
21	Saint-Anthot (212105399)	59
21	Sainte-Marie-sur-Ouche (212105597)	712
21	Saint-Jean-de-Boeuf (212105530)	109
21	Saint-Victor-sur-Ouche (212105787)	320
21	Savigny-sous-Mâlain (212105928)	242
21	Sombernon (212106116)	968
21	Velars-sur-Ouche (212106611)	1 838
21	Verrey-sous-Drée (212106694)	92
21	Vieilmoulin (212106793)	141

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie

- Hydraulique

1/ réalisation d'études et le cas échéant travaux d'aménagement et d'entretien des berges et ouvrages des rivières sur le territoire des communes membres de la communauté de communes pour un motif d'intérêt général ou de défaillance du propriétaire riverain. 2/ protection et conservation des eaux superficielles et souterraines (alinéa 7 de l'article 211-7 du code de l'environnement) regroupant au niveau SBO de plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), la gestion des plans relatifs au soutien d'étiage, le suivi des cumuls de prélèvements, les actions en faveur des nappes stratégiques et zones de sauvegarde. 3/ mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau (alinéa 11 de l'article L.211-7 de code de l'environnement) telles que des stations de mesure, la tenue de banques de données et la gestion d'observatoires. 4/ animation et concertation dans le domaine de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques (alinéa 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement) tel que le suivi et l'animation des SAGE de la vallée de l'Ouche ou de la vallée de la Brenne, les contrats territoriaux à l'échelle du bassin versant liés aux milieux aquatiques, les programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI), les contrats globaux de bassin, les études préalables et de concertation nécessaires à la définition d'une politique globale de gestion des milieux aquatiques au niveau du bassin concerné.

Environnement et cadre de vie

- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

La CCOM prend en charge les services assurant la production par captage ou pompage, la protection du point de prélèvement, la création, l'extension et l'entretien des réseaux, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine ainsi que la distribution et la facturation d'eau destinée à la consommation humaine.

- Assainissement collectif

La CC compétente à partir du 1er janvier 2018 en matière d'étude, de construction, et d'exploitation des équipements de traitement des eaux usées et des réseaux d'assainissement collectif. La CC laisse à la charge des communes l'exercice de la compétence "eaux pluviales".

- Assainissement non collectif

La CCOM gère et met en oeuvre le SPANC. Elle est également compétente à partir du 1er janvier 2018 en matière d'étude, de construction, et d'exploitation des équipements de traitement des eaux usées et des réseaux d'assainissement collectif. La CC laisse à la charge des communes l'exercice de la compétence "eaux pluviales".

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, le tri sélectif et sa valorisation ainsi que l'entretien, la gestion et la mise aux normes des déchetteries du territoire. - mise en oeuvre puis mise à jour d'un programme de prévention des déchets ménagers produits dans le cadre du plan départemental de prévention ainsi que dans le cadre de la réglementation nationale en vigueur. - prestations de services relatives à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, pour les collectivités non membres de la communauté, dans les conditions prévues par les textes en vigueur. - création, aménagement, entretien et gestion des installations de stockage de déchets inertes et tout autre site créé par délibération du conseil communautaire.

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

En complément des compétences obligatoires exercées dans le cadre de la GEMAPI, la CC exerce les missions définies aux alinéas 7 11 et 12 du I de l'article 211-7 du code de l'environnement

Sanitaires et social

- Action sociale

1/Accueil des jeunes enfants (de 0 à 3 ans) dans des structures adaptées et accompagnement des familles par l'intermédiaire de services d'information "petite enfance" destinées aussi aux assistantes maternelles du territoire. 2/ Organisation de services destinés aux jeunes (12-25 ans) ayant comme mission la prévention (physique et psychologique), l'insertion, l'information, la formation et la mise en réseau des différents partenaires ou organismes sociaux. 3/ Organisation de services destinés aux personnes âgées, défavorisées ou à mobilité réduite afin de favoriser le maintien à domicile et

<i>notamment par la mise en oeuvre de transport à la demande</i>
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) <i>La création le cas échéant d'un CIAS en partenariat avec les communes et en complémentarité avec les ccas existants.</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Activités péri-scolaires <i>Accueil des enfants et des jeunes en dehors des temps scolaires, sur les temps périscolaires et extrascolaires référencés par le code de l'action sociale et des familles. La CC doit mettre en oeuvre la réglementation en termes d'accueil des jeunes enfants, elle pourra être amenée à créer, aménager ou réhabiliter les bâtiments nécessaires à l'exercice de cette compétence.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>1/ définition, écriture et mise en oeuvre d'un projet intercommunal culturel 2/organisation, suivi, animation de la mise en réseau des bibliothèques du territoire 3/ Aménagement, gestion et entretien du site Mediolanum</i>
- Activités sportives <i>Définition, écriture et mise en oeuvre d'un projet intercommunal sportif</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Elle assure la prescription, l'élaboration, la gestion et le suivi du SCOT et sera de droit représentée au sein du syndicat gérant le SCOT.</i>
- Schéma de secteur <i>Elle exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relatives au schéma de secteur.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Politique du logement social <i>La CCOM assure des études et peut coordonner l'offre et la demande en matière de logement locatif social via: - la coordination des procédures d'aide et d'accès au logement public aidé. - les études pour la réhabilitation des logements sociaux dégradés et pour la coordination des besoins des communes en matière d'habitat locatif.</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>La CCOM peut réaliser les études et les OPAH et assurer les études et réalisations, en réhabilitation ou construction, de logements y compris chez les particuliers dans les conditions prévues pour une telle OPAH.</i>
Autres
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>CCOM compétente pour concevoir, construire et gérer des aires d'accueil de grand passage des gens du voyage, conformément aux orientations contenues dans le schéma départemental, ainsi, qu'aménager, entretenir et gérer une ou plusieurs aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire.</i>
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres <i>Gestion de l'agence postale intercommunale située à Sainte-Marie-sur-Ouche (hameau de Pont de Pany) ou agence postale intercommunale à créer dans le cadre d'une convention à passer avec La Poste</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
21	SI des eaux et de l'assainissement de la vallée du Suzon (200092815)	SM fermé	8 057
21	Syndicat du bassin de l'Ouche (200043867)	SM fermé	261 049

21	SM du pays de l'Auxois et du Morvan côte d'orien (200048544)	SM fermé	58 047
21	SI énergies Côte-d'Or (200049922)	SM fermé	292 238
89	SM du bassin versant de l'Armançon (200060861)	SM fermé	343 853
21	SIAEPA de Thoisy-le-Désert (252107958)	SM fermé	3 389
21	SIVOS de l'Ouche (252109392)	SM fermé	897

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)